

**POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE**  
**14/02/2020**

Monsieur le Sous-Préfet,  
Monsieur le Député,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,  
Madame la Vice-Présidente du Département de la Seine-Maritime,  
Conseillère Départementale du Canton de Dieppe 2,  
Monsieur le Conseiller Départemental du Canton de Dieppe 2,  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération,  
Monsieur le Directeur de l'Agence SHEMA du Havre,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la Maîtrise d'œuvre et  
des entreprises,  
Mes chers collègues Maires, Adjoints au maire et membres du  
Conseil Municipal  
Mesdames et Messieurs,

*Excuses*

*Madame la Directrice Territoriale et Maritime de l'Agence de l'Eau Seine Aval,*

*Monsieur le Président de Dieppe Pays Normand, Monsieur le Maire de Dieppe,*

C'est avec un immense plaisir, mais aussi une réelle émotion vous l'imaginez, que je m'adresse à vous en ce jour mémorable de la pose de la première pierre de ce nouveau groupe scolaire qui commence à s'élever au lieu et place de l'ancienne école primaire Le Vallon.

Emotion toute particulière pour moi bien sûr puisque je viens (ou vais) de manier pour la dernière fois une truelle inaugurale.

Bâtir pour sa commune, pour ses concitoyens, réaliser pour la durée, et qui plus est, une école ... quoi de plus beau pour un maire et son conseil municipal !

Alors merci beaucoup pour votre présence qui témoigne de l'intérêt que vous portez à cette réalisation structurante pour notre commune et pour la partie Est du territoire de l'agglomération.

Ces 30 dernières années,

Martin-Eglise, a bien grandi...passant de 1100 à 1600 habitants.

A d'abord beaucoup investit pour le développement économique et l'emploi, avec la zone Eurochannel notamment, et pour accueillir de nouveaux logements.

s'est ensuite employée à renforcer la centralité et l'attractivité d'un bourg éclaté en 3 pôles résidentiels (Martin-Eglise, Etran et Thibermont)

Pour y parvenir, plusieurs équipements structurants ont vu successivement le jour comme notamment :

La Salle des Sports où nous sommes, la Salle des Fêtes André Désaubry et en 2010 la Place Mayenne, une nouvelle place de village, avec ses logements, ses commerces et ses services de proximité qui ont ainsi vu doubler leur nombre.

Restait à concrétiser le projet de regroupement des deux établissements scolaires de Martin-Eglise, séparés de 3 km avec les contraintes de transport, fonctionnement et les surcoûts que cela génère.

Un souhait devenu nécessaire au fil des années :

- *L'environnement de école maternelle à Etran située était devenu défavorable,*
- *L'école primaire était saturée et sans possibilité d'extension.*
- *Les bâtiments, vieillissants, énergivores, nécessitait des travaux importants, et de surcroît compliqués à l'école primaire par la présence d'amiante.*

Une étude de capacité, réalisée en 2016, montre qu'en démolissant l'école existante, il est possible d'accueillir jusqu'à 10 classes avec restauration et annexes sur ce site qui dispose déjà d'infrastructures sportives et de parkings.

Après réflexion et après vous avoir consulté, Monsieur le Sous-Préfet ainsi que Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

- Considérant que les surcoûts de démolition et la location d'une école provisoire peuvent être amortis dans le temps dans un bâtiment moderne répondant aux exigences en matière de rénovation thermique et de transition énergétique.
- Considérant les économies d'échelle générées par l'ajout de classes et la nécessité de se projeter dans le long terme,
- Considérant que la commune de Martin-Eglise, pôle d'équilibre dans le SCOT se devait d'anticiper les besoins en équipement scolaire de son territoire.

Le Conseil Municipal opte pour la construction d'un groupe scolaire de 8 classes avec extension possible à 10 classes.

Fin 2016, il confie à la SEMAD l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet dans le cadre d'un contrat de mandat et, vu le montant de l'investissement, fait réaliser l'étude de soutenabilité financière exigée par la loi NOTRe.

Celle-ci étant positive, y compris en cas de scénario dégradé, le concours de maîtrise d'oeuvre peut être lancé.

En mai 2017, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le choix du jury de concours retenant le projet de l'Agence d'architecture « La Soda » conduite par Valentin Bernard, dieppois d'origine et d'attache, dont l'équipe avait particulièrement bien perçu les enjeux du site et du programme.

Ce qu'il nous expliquera après mon intervention.

Le permis de construire est déposé fin 2017 après 6 mois d'une large

concertation associant les membres de la commission scolaire, les enseignants, le personnel communal et l'Inspecteur de l'Education Nationale.

En janvier 2018, l'Avant-projet Définitif est validé à hauteur de 4 416 000 € et les demandes de subvention sollicitées.

La suite du projet n'est malheureusement pas un long fleuve tranquille.

La SEMAD ayant cessé son activité fin 2017, le mandat du groupe scolaire doit être confié à un autre mandataire. La SHEMA, qui reprend aussi la concession Eurochannel, devient notre nouveau maître d'ouvrage délégué.

A cet instant je veux remercier Mathilde PICOT alors chargée de ce projet à la SEMAD et Sophie LHOPITAL son assistante pour leur accompagnement pendant toutes ces phases de préparation.

Après l'appel d'offres, qui n'est validé qu'en janvier 2019, le budget passe à

4 728 000 €HT. Les négociations et les ajustements apportés au projet retardent l'implantation de l'école primaire provisoire ainsi que le démarrage des travaux de désamiantage qui ne débutent qu'en mai 2019.

Une intervention qui va s'avérer très compliquée.

Beaucoup plus d'amiante que prévu dans ce bâtiment des années 70 ! 5 mois de traitement et de retard supplémentaire, des nuisances sonores pour les riverains, 290 000 € de surcoût avec pour se consoler, la satisfaction d'avoir démoli un bâtiment scolaire susceptible d'être en urgence amiante.

Si cet aléa majeur n'autorise plus guère d'imprévus, il est aujourd'hui derrière nous et malgré la dégradation du scénario financier après APD donc à 100% d'impact sur notre budget communal,

En voyant ce chantier qui bat son plein, nous sommes optimistes pour la suite.

Le but sera atteint, les écoliers Martinais devraient pouvoir s'installer dans leur nouvelle école au retour des vacances de printemps 2021. Cela, mes chers collègues du Conseil Municipal, on le doit d'abord à notre stratégie financière qui a consisté à anticiper ce projet en cumulant les excédents sur plusieurs années tout en limitant nos recours à l'endettement.

Une stratégie qui a permis d'inscrire un autofinancement communal de 1 000 000 € dont 370 000 € proviendront de la vente du bâtiment de l'actuelle école maternelle et de mobiliser un emprunt LT de 2 100 000 €

Au total 3 000 000 d'euros engagés par la commune pour ce projet structurant.

On le doit aussi aux soutiens reçus :

de l'Etat d'abord. Merci Monsieur Sous-Préfet, votre écoute, vos conseils, et les financements attribués au titre de la DETR et de la DSIL pour un total de 1 413 675 € ont été déterminants dans notre décision d'autant que s'y ajoutera le remboursement des dépenses éligibles au titre du fonds de compensation de la TVA. S'y ajoute une aide de 68 922 € de l'Agence de L'Eau au titre de la maîtrise d'une partie des eaux pluviales via une toiture végétalisée.

Je remercie aussi l'inspection de Dieppe Est pour ses conseils et sa participation au moment de l'élaboration du projet.

Soutien du Département de la Seine-Maritime, Merci Monsieur le Président et merci à votre prédécesseur Pascal Martin, en fonction à ce moment-là, pour la subvention de 437 500 € accordée par votre collectivité.

Au total, 1 900 000 € d'aides financières.

Merci à notre député, Sébastien Jumel, à notre Conseillère Départementale de Dieppe 2 Blandine Lefebvre, qui était alors Vice Présidente de l'arrondissement, à Patrick Boulier Président de

l'Agglomération de Dieppe Maritime. Ils m'ont reçu, conseillé et soutenu pour l'attribution de ces aides.

Merci à Pierre Bernard et à Annabelle Reus Steiner de l'Agence SHEMA du Havre, Maître d'ouvrage délégué, à Valentin Bernard, Pierre Gaucher et Marion Rhein de la SODA et à Charles Musso OPC, nos maîtres d'œuvres dont on ne peut que se féliciter de la créativité et de l'implication

Merci à Patrice Besseyre de l'entreprise De Biasio en charge du gros oeuvre pour sa disponibilité et pour la mise en place des éléments nécessaires à la pose de cette 1ère pierre.

Et pour clore ces remerciements, bien sûr, Alain Maratrat 1er adjoint, Bertrand Cremet adjoint aux travaux et Christel Petit, secrétaire Générale qui suivent avec moi ce dossier ainsi que les collègues qui ont siégé dans les commissions scolaire et d'appel d'offres.

Mesdames et Messieurs, chers amis, maintenant que nous avons (allons) scellé la pierre où est enfoui le traditionnel parchemin, permettez-moi de souhaiter une bonne continuation aux hommes de l'art, aux chefs d'entreprise ainsi qu'à tous les ouvriers impliqués dans cet important chantier.

Un chantier dont je vais bientôt abandonner le suivi à mon successeur.

Nul doute que les rdv du jeudi matin, ici même, figureront dans les choses qui me manqueront après ma retraite en mars.

Il me reste, au nom du Conseil Municipal à vous donner rendez-vous à la même place en 2021, pour l'inauguration où le futur Maire de Martin-Eglise pourra troquer la truelle pour les ciseaux.

Merci de votre attention.